

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 11 novembre 2025 et à laquelle étaient présents le maire, M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, Mme Nathalie Dault, M. Jean-René Martin. Le conseiller M. Yvan St-Amour était en absence motivé, le conseiller M. Patrick Feeny était absent sans confirmer son absence. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance, assistée de Madame Mélanie Lapointe, celle-ci étant en formation.

2025-11-R6529 Ouverture de la séance ordinaire du 11 novembre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2025-11-R6530 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Date pour party noël du conseil
- 100.2 Date pour noël des enfants
- 100.3 CJE contribution financière au Carrefour jeunesse emploi 2026
- 100.4 Soumission service internet
- 100.5 Soumission plaque salle communautaire -Martine Houle
- 100.6 Avis de motion – Amendement règlement no : 2023-024

Conseil municipal

- 110.1

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 31/10/2025

Sécurité publique

Voirie

- 300.1 Excavatech, libération de la retenue projet rue Egan, Beaulieu et Croissant Vachon

- 300.2 MTQ, demande de remboursement programme PPA-CE
- 300.3 MTQ, demande de remboursement programme PPA-ES
- 300.4 RIAM nomination d'un représentant et d'un substitut
- 300.5 RIAM prévision budgétaire 2026

Environnement

- 400.1 CPTAQ, demande d'autorisation non agricole

Aménagement et urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 MRC, participation au programme de ski alpin
- 700.2 Rallye Perceneige 2026, droit de passage

Correspondances officielles reçues

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2025-11-R6531 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 soit adopté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Personne n'assistait à la séance

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet que le souper de Noël des membres du conseil, les employés et conjoints, conjointes aura lieu le vendredi 5 décembre 2025

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet que le Noël des enfants de la municipalité aura lieu le vendredi 12 décembre à la salle de quilles.

2025-11-R6532 Carrefour Jeunesse Emploi contribution 2026

Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Dault, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de donner un montant de 500\$ à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi pour la contribution financière annuel 2026.

Adoptée.

2025-11-R6533 Soumission service internet BELL

ATTENDU QUE la municipalité doit se prévaloir d'un nouveau service internet en prévision de l'arrêt éminent des services de notre présent fournisseur PICANOC ;

ATTENDU QUE le présent service internet présente des lacunes importantes touchant la rapidité du réseau et le nombre de gigabit disponible ;

ATTENDU QUE BELL Canada, actuel fournisseur de notre ligne téléphonique affaire/fax offre un service combiné à forfait (deux services et plus) nous proposant l'internet affaire fibe et téléphonie fax combinés sur un contrat de 3 ans pour un montant de 112.87\$/mois plus taxes, plus installation ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la soumission et les frais d'installation reliés.

Adoptée

2025-11-R6534 Soumission plaques salle communautaire Martine-Houle

ATTENDU QUE la salle communautaire doit se prévaloir d'une plaque affichant le nom de la salle ;

ATTENDU QUE le conseil municipale désir afficher une plaque honorifique dédiée à madame Martine Houle dont la salle communautaire porte le nom ;

ATTENDU QUE Martin Cousineau Laser soumissionne la fabrication des deux plaques décrites comme suit : nom de la salle (Salle communautaire Martine-Houle), plaque 24''X10'' approximatif pour un montant de 115.00\$ plus taxes. Plaque commémorative incluant nom, photo et texte sur bois et acrylique 12''X12'' approximatif pour un montant de 175.00\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par la conseillère Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte la soumission totalisant approximativement un montant de 333.43\$ taxes incluses.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Pierre Laramée conseiller, qu'un projet de règlement no 2025-040 ayant pour objet de modifier le règlement n° 2023-024 règlement **RÉGISSANT LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

2025-11-R6535 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 31 octobre septembre 2025

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payés 31-10-2025 au montant de	32 943.70\$
Les dépenses à payer 31-10-2025 au montant de	58 893.59\$
Les salaires payés au 31-10-2025 au montant de	12 304.21\$

Adoptée.

2025-11-R6536 Recommandation de paiement Excavatech J.L

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par la conseillère Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite aux recommandations de la réception provisoire des travaux de voirie sur les rues Egan, Beaulieu et Croissant Vachon de payer la somme de 20 098.08 \$ incluant les taxes, conditionnellement à la déclaration statutaire d'Excavatech J.L. prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis. Acceptation finale, dernière retenue.

Adoptée.

2025-11-R6537 Attestation de la réalisation complète des travaux – Subvention PAV-PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) Circonscription électorale (CE)

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud approuve les dépenses d'un montant de 24 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2025-11-R6538 Attestation de la réalisation complète des travaux – Subvention PAV-PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) Projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par la conseillère Madame Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité

d'Egan-Sud approuve les dépenses d'un montant de 19 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2025-11-R6539 Nomination substitut RIAM

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil d'Egan-Sud désigne M. Jean-René Martin à titre de représentant au CA de la RIAM ainsi que Madame Nathalie Dault à titre de substitut de M. Martin en cas d'absence de ce dernier.

Adoptée

2025-11-R6540 Adoption des prévisions budgétaires de la RIAM 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2026 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget 2026 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 1 135 556 \$

Adoptée.

2025-11-R6541 Demande d'aliénation et d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – Cadastre 2 982 652 – Matricule 4645-49-6628

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. James Bernatchez, pour l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour la propriété appartenant à son père M. Gary Bernatchez, propriété ayant comme cadastre le lot rénové 2 298 652 et ayant une superficie totale de 7.895 hectares et ce, selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa

recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne un projet de construction résidentielle ainsi qu'un petit garage annexé et un garage indépendant de 30X40 pieds pour l'entretien de la machinerie agricole sur une portion de deux acres du lot 2 982 652 ;

CONSIDÉRANT que l'espace demandé servira à l'entreposage extérieur de la machinerie nécessaire à la culture du foin et à l'élevage des vaches, poules pondeuses, poulets à chair et cochons. Le terrain contient aussi plusieurs érables avec environ 100 entailles;

CONSIDÉRANT que la règlementation municipale permet ce genre d'utilisation demandée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de M. James Bernatchez visant l'aliénation et l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture pour la construction de sa résidence sur le lot 2 982 652 dans la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

2025-11-R6542 Programme de ski alpin au Mont Ste-Marie

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud participera cette année encore au Programme de ski alpin au Mont Ste-Marie. Il est aussi résolu que la municipalité remboursera 75\$ soit la moitié du coût du transport pour les jeunes qui s'inscriront.

Adoptée.

2025-11-R6543 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h40.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière

